

téléphone, choses que nous, non-Indiens, tenons pour normales mais qu'ils prennent beaucoup de temps à obtenir. Grâce à des possibilités de crédits supplémentaires, ils feraient installer très rapidement ces services et se rapprocheraient encore de l'égalité complète avec leurs frères blancs du Canada.

J'ai une autre affaire à signaler au ministre, et je prie ses fonctionnaires de l'étudier. Je veux parler de la vitesse de la circulation dans le village de Hobbema. Il y a quelques années encore, le ministère provincial de la Voirie avait de chaque côté du village, sur la route n° 2 de l'Alberta, des enseignes réglementant la vitesse. Cependant, il a enlevé ces enseignes, disant que c'était l'affaire du gouvernement fédéral. Je demande au ministre et à ses fonctionnaires de songer à installer des feux de circulation aux approches de ce village, parce que depuis bon nombre d'années, nous avons eu là plusieurs morts tragiques dues à des accidents de la route.

M. McFarlane: Monsieur le président, je tiens tout d'abord à exprimer au ministre et aux fonctionnaires de son ministère mon appréciation de l'aide qu'ils m'ont toujours fournie dans ma propre région, surtout dans beaucoup de moments difficiles.

Je désire aujourd'hui signaler au ministre une question qui, à mon sens, est importante. Il y a environ un an, à la suite d'une résolution, un accord a été conclu entre l'*Emerald Christmas Tree Company Limited*, dans ma région, et la réserve indienne n° 3 du lac Columbia. La durée du contrat est de trente ans. Je ne puis m'imaginer, monsieur l'Orateur, un contrat signé pour si longtemps. Il me semble qu'on aurait dû conseiller la bande avant la signature. N'est-ce pas une fonction du ministère de mettre les bandes en garde, surtout quand il s'agit d'un contrat à longue échéance? Une maison d'affaires hésiterait à se lier pour trente ans, surtout s'il s'agissait d'un contrat nouveau à signer pour la première fois. C'est la première fois que cela arrive dans ma région, et je crois que des mesures s'imposent.

Peu après la signature du contrat, on m'a dit que le conseil n'en avait pas été saisi. C'est le chef de la bande qui a signé; le ministre m'a confirmé la chose. J'ai entre les mains une copie de la résolution et une copie du contrat. Il est malheureux que la résolution ait été présentée au chef au moment où, justement, il revenait de l'hôpital et se remettait d'une grave attaque. On n'aurait pas dû la présenter sans la présence de témoins qui auraient représenté le ministère ou un groupe de la région qui s'intéresse aux affaires de la bande.

[M. Speakman.]

La concurrence est vive dans le commerce des arbres de Noël. Ce n'est pas un domaine dans lequel on peut se lancer du jour au lendemain; on aurait dû annoncer l'affaire afin que les sociétés de la région qui s'adonnent au commerce des arbres de Noël puissent soumissionner avant qu'un contrat soit conclu avec une société en particulier. J'ai ici la copie d'une lettre que j'ai reçue du ministère. En voici un passage:

La société a jusqu'au 30 avril 1960 pour soumettre un rapport sur la gestion de la première année...

Je tiens à répéter qu'il s'agissait de la première année de gestion après la signature du contrat. Je ne sais pas exactement à quelle date il a été signé.

...à ce moment-là on se propose de réunir tous les intéressés afin de parler des difficultés rencontrées et de les aplanir. Le directeur de la société s'est absenté récemment mais, à son retour, tous les problèmes feront l'objet d'une discussion approfondie...

Je ne veux pas critiquer les fonctionnaires locaux du ministère, mais je trouve qu'un contrat de 30 ans n'a aucun sens. A la demande du Conseil, j'ai rencontré en septembre dernier le chef et vingt autres membres de la bande. Le chef m'a dit alors, en présence des autres, qu'il n'avait signé aucune résolution et qu'il ne connaissait rien d'un contrat. Il a dit qu'on lui avait présenté une feuille de papier mais qu'il n'avait pas signé. J'ai confirmé récemment qu'au moment de sa convalescence, il aurait bel et bien signé sans savoir quoi.

Le commerce des arbres de Noël a créé certains ennuis dans la région cette année, mais je crois que grâce à la compétence des fonctionnaires locaux, la situation a été quelque peu corrigée. Il est certain qu'on a de plus en plus tendance à s'opposer à un contrat de ce genre. Je pense que le ministère ferait bien d'examiner cette affaire très attentivement et de prendre en considération tout ce qui s'est passé l'année dernière. J'espère qu'on aura prochainement un rapport sur les ventes de l'hiver dernier et je pense qu'il faudrait examiner cette affaire à cause de la concurrence qui s'intensifie dans le commerce des arbres de Noël.

Il est un autre point que j'aimerais signaler à la Direction. A mon avis, il serait bon que cinq personnes venant de régions qu'on pourrait désigner ultérieurement soient élues à la Chambre des communes pour y représenter les Indiens du Canada. Elles pourraient ainsi venir nous exposer directement les difficultés des Indiens. On s'est déjà engagé dans ce sens en nommant un Indien à l'autre endroit. J'estime ridicule que les honorables députés soient chargés d'exposer les difficultés